



Couëron, le 28 Novembre 08

Objet : Directive REACH

Madame, Monsieur,

Notre société soucieuse de respecter la réglementation Européenne et de garantir la conformité de nos produits à ses clients a mis en œuvre depuis déjà de nombreuses années des actions pour répondre aux exigences en matière de Qualité et d'Environnement (ISO9001, ISO14001, conformité aux directives RoHS, VHU).

Le règlement Européen 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation des produits chimiques appelé REACH vient s'ajouter à ces exigences environnementales et est entré en vigueur le 1^{er} juin 2007.

Nous sommes bien évidemment complètement impliqués dans ce projet, en tant que l'un des leaders du consortium Béryllium et nous participons activement aux études menées sur les substances concernant nos produits qui seront indispensables à l'enregistrement dans REACH, seule réglementation légale et objective en vigueur en marge de toute pression médiatique.

C'est pourquoi nous vous confirmons que nous avons procédé au pré enregistrement des substances de nos produits qui sont concernées par la Directive REACH dans les délais fixés afin de vous assurer la continuité de nos livraisons et la conformité de nos produits sans aucun changement dans le service que nous vous apportons.

Pour toute information complémentaire, votre interlocuteur en charge de ce dossier au sein de notre organisation est:

Philippe PAYAN Tel. +33 (0)2.40.38.67.50
Fax. +33 (0)2.40.38.09.95
E-mail. Payan@ngkbf.com

Vous souhaitant bonne réception de la présente et vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Philippe PAYAN
Responsable Qualité/Environnement



PAYAN Philippe